

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 29 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 janvier 2020 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme MEZIERE, *Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme GUTIERREZ, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT, *Conseillers Municipaux.*

Arrivée à 20h47 : Mme CHIARAMELLO

ABSENT EXCUSE : M. NACCACHE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme YAHYA	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. LAHSSINI	(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)
Mme DE CARLI	(pouvoir à M. BUI)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. EL MAHJOUBI)
M. QUENUM	(pouvoir à Mme MARY)

ABSENTES : Mme OEHLER, Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO-FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

- 1) **Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France relative à l'instruction des demandes d'allocations pour perte d'emploi**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France relative à l'instruction des demandes d'allocations pour perte d'emploi.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) **Signature d'un avenant au protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative au protocole d'intervention d'un psychologue du travail.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) **Modification du tableau des effectifs**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 28

Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »

- 4) **Approbation du Plan de formation 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2020. C'est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences des agents de la commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 5) **Signature d'un accord garantissant la continuité de certains services publics en cas de grève**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'accord qui garantit la continuité de certains services publics de la collectivité en cas de grève.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 28

Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »

- 6) **Approbation du bilan provisoire de la Maison de quartier des Espérances et sollicitation auprès de la CAF du Val d'Oise de la prolongation des agréments « Animation globale » et « Animation collective Famille » pour une durée d'un an**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation de l'évaluation synthétique du projet social de la Maison de Quartier des Espérances pour la période 2017-2019 ;
- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise la prolongation des agréments « Animation Globale » et « Animation Collective Famille » de la Maison de Quartier des Espérances pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

7) Signature de la convention d'habilitation informatique pour le site monenfant.fr

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la Convention d'Habilitation Informatique « Structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention, les annexes et tous documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

8) Adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de l'adhésion à l'organisme suivant :

Organisme	Montant de l'adhésion 2020
SNSP Hôtel du Massa 38, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS	<i>1 204€</i>

- **AUTORISE** le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2020 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

9) Mise en vente d'un bien communal sous forme de cession avec charges : une maison d'habitation sise 4 rue Hoche cadastrée AE129

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la substitution d'acquéreur,
- **DECIDE** que la cession de l'immeuble sis 4 rue Hoche sera faite au bénéfice de la SCI HOCHÉ ERMONT, filiale de la société Les Petites Canailles,
- **CONFIRME** le prix de cette cession à hauteur de quatre cent trente-cinq mille euros (435.000 €) hors frais de notaire ;

- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder :

Pavillon traditionnel des années 1920 édifié sur un terrain d'assiette à détacher d'environ 633 m² (issu d'une plus grande parcelle de 1 120 m²), en brique et pierre de meulière, couverture tuile, élevé de trois niveaux sur vide sanitaire pour une surface de plancher de 249m².

Le tout étant préalablement affecté à un usage de bureaux.

Comprenant :

- En rez-de-chaussée : un couloir central traversant, espace salle d'attente, 5 bureaux, WC, cuisine
- Au 1^{er} étage : salle de réunion, 4 bureaux, 2 WC et lavabo,
- Au 2nd étage : 3 bureaux sous combles, placards

- **CONFIRME** les modalités de la cession comme suit :

- La cession est l'accessoire nécessaire à l'attribution du marché par lequel la société Les Petites Canailles s'engage à réaliser un centre d'accueil du jeune enfant (crèche) ;
- La destination future du bien devra être respectée sous condition résolutoire à la cession ;
- La cession sera dressée par acte notarié.

- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;

- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

10) Approbation de l'avenant aux Contrats de Ville Val Parisis 2015-2022

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet d'avenant unique relatif aux deux Contrats de Ville ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la prorogation des contrats de ville et à leur actualisation.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

11) Adoption du principe de sous-location du local commercial l'Escale, sis 8 rue Saint Flaive Prolongée // Approbation du cahier des charges de sous-location

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de sous-location du local commercial désigné comme suit :
 - local à usage de commerce portant le n°26 du bâtiment 1 de la Résidence Saint Flaive, sise 8 rue Saint Flaive Prolongée, 95120 Ermont, d'une surface totale de 50 m², comportant une façade de 6,50 mètres et une cave à usage commercial de 10 m² ;
- **APPROUVE** le cahier des charges de sous-location prévoyant notamment que le sous-locataire sera tenu au paiement :
 - d'un loyer annuel de 4 635,24 euros HT et HC ;
 - d'un dépôt de garantie de 807,37 euros ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'accord de Val Parisis Habitat, bailleur, à la sous-location du local à usage commercial et, le cas échéant, à concourir à l'acte ;
- **DIT** que les recettes et dépenses y afférent, seront inscrites au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

12) Approbation du cahier des charges de cession pour la mise en vente d'un local commercial, sis 3 rue Saint –Flaive Prolongée à ERMONT

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le cahier des charges de cession du bien cité en objet ;
- **ACTE** la cession suivante : mise en vente d'un local commercial, sis 3 rue Saint-Flaive prolongée à ERMONT ;
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent ;
- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
 - **L'acquéreur doit prendre en charge**
 - tous les travaux de second œuvre et équipements nécessaires à l'usage du fonctionnement propre du commerce,
 - tous les travaux d'occultation du local en façades extérieures,
 - tous les aménagements extérieurs propres à l'usage de l'activité commerciale.
 - Produira et déposera en Mairie tous les documents d'urbanisme nécessaires à l'activité commerciale (autorisation de travaux- déclaration préalable de travaux)
- **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

13) Convention de mise à disposition du pavillon du Conservatoire au profit de l'association ACIEBL

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention d'occupation précaire et révocable, par laquelle la Commune d'Ermont met à disposition de l'association ACIEBL, le pavillon du Conservatoire et la cour donnant accès à la rue de Stalingrad ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 29

Abstentions : 3 (M. HERBEZ, M. PICARD-BACHELERIE, Mme NEVEU)

IV - EDUCATION

1) Aide financière aux projets pédagogiques des écoles d'Ermont pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention selon le tableau suivant :

Ecole	type de séjour	nombre d'élèves	nombre de jours	subvention à verser	Total école	Total/ enfant
Ecole élémentaire E. Delacroix	des contes de tous pays 2	49	toute l'année	500,00€	500,00€	10,20€
Ecole maternelle V. Hugo	découverte de la faune du bord de mer	295	toute l'année + 1 sortie en fin d'année	773,00€	773,00€	2,62€
			Total subventions	1273,00€		

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) Projet sportif et éducatif de tennis dans les écoles : attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** à l'Association ACTE, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3 200 €;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'ACTE.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31

M. LUCCHINI ne prend pas part au vote.

3) Signature d'une convention pour la mise en place de composteurs sur l'ensemble des écoles de la ville

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit de composteurs à destination de l'ensemble des écoles de la commune, avec le Syndicat Emeraude ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

V - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Equipement :

1) Annulation de pénalités de retard relatives aux missions APS (Avant-Projet Sommaire) et APD (Avant-Projet Définitif) du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'une Ferme Pédagogique à Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de procéder à l'annulation de la pénalité 7 500 € appliquée aux missions APS et APD du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une ferme pédagogique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) Travaux de réfection des circulations et d'une salle de classe de l'école élémentaire Maurice Ravel : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 100 000,00 €HT ;

- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

3) Approbation des statuts modifiés du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et de Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications (SMDEGTVO) ;

- **PREND ACTE** des modifications suivantes :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
- La durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex
- Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,
 - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;
 - Des recettes supplémentaires sont possibles ;
 - Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

4) Approbation de la convention de transfert de gestion de la gare routière et du bâtiment C de la gare ferroviaire Ermont-Eaubonne

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de transfert de gestion au profit de SNCF Gares & Connexions et de la Communauté d'agglomération Val Parisis ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Equipement :

5) Définition des modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 17 février 2020 au 17 mars 2020 ;

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le projet pourra être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.ermont.fr ;

Les observations pourront également être formulées à l'adresse mairie@ville-ermont.fr ;

A l'expiration du délai de mise à disposition, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La délibération de ce point fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera publiée au Registre des Actes Administratifs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

6) **Présentation d'un dossier d'enquête unique composé d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'implantation de la Ferme Pédagogique**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique avec la procédure conjointe d'enquête préalable et enquête parcellaire en cas d'échec des négociations avec les propriétaires des parcelles cadastrées AO281 et AO496 ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien ladite procédure et à signer tous les actes y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Urbanisme :

VI - FINANCES

1) **Taxes directes locales pour 2020 : vote des taux communaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2019, comme suit :

- ◆ Taxe d'habitation : 15,42 %
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,04 %
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) **Vote des tarifs du Service Jeunesse à compter du 1^{er} février 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°19/115 du 26 septembre 2019 votant les tarifs du service Jeunesse ;
- **FIXE** les tarifs des activités municipales pour le secteur Jeunesse ;
- **DECIDE** que les tarifs trimestriels soient applicables à compter du 1^{er} février 2020 et soient valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
- **PRECISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèque, tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV, ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;
- **PRECISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal Jeunesse.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

3) **Ferme pédagogique : validation du principe de mécénat et du modèle de convention**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de mécénat pour la ferme pédagogique ;
- **VALIDE** le modèle de convention, proposé aux entreprises, pour la formalisation de leur don à la commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à les signer ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

4) **Demande d'une subvention auprès de l'Etat afin d'aider à la dotation de la Police Municipale pour l'acquisition de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention de 3 119,30 € auprès de l'Etat pour l'achat des équipements
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

5) **Crèche des Bouquinvilles : Convention de reversement de subvention au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne dans le cadre des « Contrats Enfance Jeunesse » - Eléments complémentaires**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **COMPLETE** la délibération n°19/182 du 19 décembre 2019, en ce qu'elle ajoute le montant de reversement pour la ville d'Ermont au titre de l'année 2018, comme suit :

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour Ermont :</u> Année 2018 : 67 819,60 € Année 2019 : 117 909,11 € Année 2020 : 117 978,44 € Année 2021 : 117 978,44 € 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour Eaubonne :</u> Année 2018 : 69 284,57 € Année 2019 : 94 367,80 € Année 2020 : 94 367,80 € Année 2021 : 94 367,80 € Année 2022 : 94 367,80 €
--	---

- **APPROUVE** la nouvelle version de la convention de reversement de subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document afférent et avenant découlant de son application.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h26.



Pour extrait conforme,


Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2020 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 5 février 2020